

## Annexe 4-2 : Formulaire de transmission des informations relatives aux mesures de régulation dont bénéficient les entreprises

Créée par l'arrêté n° 2019-675/GNC du 26 mars 2019 – Art. 1<sup>er</sup>

Les entreprises appartenant à un secteur bénéficiant de mesures de régulation de marché doivent transmettre chaque année aux services de la Nouvelle-Calédonie, au plus tard 6 mois après la clôture de leur exercice comptable, les informations sur les mesures dont elles bénéficient et, le cas échéant, leurs contreparties économiques.

Les entreprises qui n'auront pas communiqué ces informations dans les délais impartis ou qui auront communiqué des informations incomplètes s'exposent à une amende administrative d'1 million de francs CFP par manquement constaté. Le service instructeur s'engage à respecter les règles du secret statistique et du secret des affaires, conformément à l'article Lp 413-10-1.

La DAE se réserve le droit de vérifier l'exactitude des renseignements ci-dessous par un contrôle en entreprise.

### 1. IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Raison sociale : Enseigne :  
Numéro d'immatriculation au RCS :  
Nom et contact du dirigeant :  
Nom et contact de la personne en charge du suivi du dossier :

### 2. ACTIVITE ECONOMIQUE

► Descriptif des productions bénéficiant d'une ou de mesure(s) de régulation

Cliquez ici pour taper du texte.

► Famille de produits protégés

TD	Libellé	Marques	Normes	Capacité de production	Année de mise sur le marché	Volume année N-1	Volume année N-2	Volume année N-3

► Investissement

Désignation des immobilisations	Date d'achat	Valeur	Type de charges (amortissements, loyers etc...)	Durée

► Commentaire sur l'évolution éventuelle des prix au cours de l'année (joindre si besoin un **listing de prix** ou de **tarifs commerciaux et obligatoirement les CGV ou conditions particulières par catégories pour documenter la réponse**)

## 1. POLITIQUE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

► Effectif salarié :

Type	Effectif total	Effectif lié à la production
En CDI (ETP)		
En CDD (ETP)		
En apprentissage (ETP)		
En interim		
En sous-traitance		
<b>Total</b>		

## 2. CONTRIBUTION DE LA/DES MESURE(S) DE REGULATION

► Indiquez ce que la/les mesure(s) de régulation vous ont permis de réaliser sur les points suivants :

1. L'amélioration de la qualité, de la diversité des produits ou l'instauration de normes (OBLIGATOIRE)

Cliquez ici pour taper du texte.

2. Le maintien ou la baisse des prix, l'instauration d'une politique tarifaire par catégorie de client (OBLIGATOIRE)

Cliquez ici pour taper du texte.

3. Le renforcement de l'investissement : nature, technologie, objet, coût, capacité de production et d'approvisionnement du marché (OBLIGATOIRE)

Cliquez ici pour taper du texte.

4. Le maintien ou la création de l'emploi, notamment local (OBLIGATOIRE)

Cliquez ici pour taper du texte.

5. L'amélioration de la gestion des ressources humaines : administration, sécurité, formation, gestion prévisionnelle des emplois, des compétences et des carrières, politique de répartition de la richesse

Cliquez ici pour taper du texte.

6. L'accroissement de la compétitivité : politique commerciale et de distribution, maîtrise des coûts, recherche et développement, innovation, exportation

Cliquez ici pour taper du texte.

7. La valorisation de la filière : transformation de produit locaux, chaîne de valeurs, nombre d'acteurs

Cliquez ici pour taper du texte.

8. La contribution au rééquilibrage : implantation de l'outil, approvisionnement, sous-traitance

Cliquez ici pour taper du texte.

9. La promotion du développement durable : normes, énergies, recyclage, circuit d'approvisionnement

---

Cliquez ici pour taper du texte.

---

### 3. PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

► Les pièces listées ci-dessous sont à joindre obligatoirement au dossier de demande en version numérique (PDF) faute de quoi le dossier ne pourra pas être considéré complet :

- CGV
- Fichier transmis au titre du RBE (registre des bénéficiaires effectifs)

- J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.
- J'atteste sur l'honneur que les informations sur le KBIS et RIDET transmises au RCS sont à jour.
- J'atteste sur l'honneur être à jour de mes obligations légales : transmission au RCS des états financiers et rapport de gestion dans les délais, et à la DSF de la liasse fiscale et du PV d'AG de clôture des comptes.
- J'atteste sur l'honneur être à jour de mes obligations fiscales et sociales
- J'atteste sur l'honneur être à jour de mes obligations concernant la transmission du formulaire des Bénéficiaires effectifs

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Signature du gérant de l'entreprise**

*Pour tout renseignement, contactez la Direction des Affaires Economiques au 23-22-50,  
de 7h30 à 11h30 et de 12h30 à 16h00 du lundi au vendredi  
34 bis, rue du général Galliéni - BP M2 - 98849 NOUMEA CEDEX*